



Commune de CESTAYROLS

PROCÈS VERBAL N° 02-2024

du CONSEIL MUNICIPAL

du 11 avril 2024

Membres présents : Jean DERRIEUX – François JONGBLOET – Francis BERNADOU – Philippe BEGLIOMINI – Bernard GISQUET – Annie OHRESSER – Stéphanie CALMELS – Amélie GALAND – Geneviève DELRIEU – Claude THILLIEZ

Absent (s) (es) excusé (s) (es) :

Procuration (s) :

Secrétaire de Séance : François JONGBLOET

Quorum : 6

Date de convocation : 25 mars 2024

Ordre du jour de la séance :

- Approbation du procès-verbal du 30 janvier 2024
- Délibérations
- Questions diverses

I- Délibérations

1-1 Approbation du compte de gestion 2023

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenté les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Question portée au vote : Pour ou contre l'approbation du compte de gestion 2023

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

1-2 Approbation du compte administratif communal 2023

Sous la présidence de M. François JONGBLOET, 1er Adjoint, chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	225 297,29 €
Recettes	323 053,52 €
Excédent de clôture :	97 756,23 €
Excédent reporté N-1:	378 243,63 €

Excédent de fonctionnement : 475 999,86€

Investissement

Dépenses	275 050,65 €
Recettes	89 460,45 €
Solde de l'année :	- 185 590,20 €
Déficit reporté :	- 46 362,40 €

Déficit d'investissement : - 231 952,60€

Restes à réaliser :

Recettes :	298 893,67 €
Dépenses :	577 013,58€

Besoin net de financement pour la section investissement 1068: 475 999,86€

Hors de la présence de Mr Jean DERRIEUX, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget communal 2023.

Question portée au vote : Pour ou contre l'approbation du compte administratif communal 2023 ?

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

1-3 Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur le Maire a présenté le Budget 2024 aux membres du conseil municipal :

Il a présenté l'ensemble des postes en détail et annoncé les totaux des différentes sections.

Fonctionnement :

Dépenses : 301 725,88 € / Recettes : 301 725,88 €
Excédent année 2023 : 0 €

Investissement :

Dépenses : 1 106 755,86€ / Recettes : 1 106 755,86€
Déficit année 2023: 231 952,60 € reporté
Virement au 1068 : 475 999,86€

Question portée au vote : Pour ou contre la validation du budget primitif 2024?

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

1-4 Vote des atux de fiscalité locale 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition des taxes directes locales de **2023** :

TFB : 27,75%

TFNB : 37,95%

TH : 11,10%

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête les taux pour **2024** :

TFB : 27,75%

TFNB : 37,95%

TH : 11,10 %

En fonction de l'évolution des bases d'impositions le produit attendu sera de : 106 076€

Question portée au vote : Pour ou contre le vote des taux proposé pour 2024?

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

1-5 Subventions attribuées aux associations pour 2024

M le Maire propose de fixer les subventions allouées aux associations pour l'année 2024 :

LE LECTIBULLE	100 €
DIANE CESTAYROLAISE	100 €
ADMR SENOULLAC	380 €
ASSOCIATION PÊCHE CORDES	40 €
CESTAYROLS LOISIRS	160 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE	160 €
CLUB NATURISTE	100 €
ASSOCIATION ASTRONOMIE PARALLAXE 81	100€
CESTAY'EN FETE	160 €
SAINT AMANS DE LINCARQUE	160 €
NOTRE DAME DE ROUMANOU	160 €

SAINT MICHEL	160 €
ALMA	65 €
GRANDIR ENSEMBLE APE	160 €
AUTRES	2225€
TOTAL	4 230€

Question portée au vote : Pour ou contre la proposition de Mr le maire ?

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Questions diverses

1/ Salle des fêtes

La rénovation de la salle est presque terminée, Mr le maire propose de faire l'inauguration le samedi 22 juin à 16H, date à confirmer après contact auprès de la préfecture.

Nous profiterons d'inaugurer également la cantine de l'école.

2/ Voirie 2024

Pour 2024, notre budget voirie s'élève à 44500€ HT (AC + Favil).

Plusieurs chemins défectueux ont été chiffrés par la communauté d'agglomération pour des travaux en Régie ou avec l'entreprise Casal. .

Après étude des propositions :l'ensemble du conseil décide d'engager des frais sur le VC14 (Lacalm Haute) , la VC 103 (Chemin de Bonnefon)et la VC 03 (Lacalm Haute).

Fin de séance à : 23H00

Le Maire

Jean DERRIEUX



La secrétaire de séance,

François JONGBLOET